

# Fiche signalétique

L-Menthol cryst. Ph Eur, BP,USP



## Section 1. Identification du produit et de la compagnie

<b>Nom du produit</b>	: L-Menthol cryst. Ph Eur, BP,USP
<b>Code du produit</b>	: 1.05995
<b>Synonyme</b>	: (-)-L-Menthol
<b>Utilisations</b>	: Applications industrielles: Industrie des produits pharmaceutiques et Réactif analytique.
<b>Manufacturier</b>	: EMD Chemicals Inc. P.O. Box 70 480 Democrat Road Gibbstown, NJ 08027 856-423-6300 Technical Service Monday - Friday: 8:00 - 5:00 PM
<b>Date de validation</b>	: <b>10/12/2007.</b>
<b>Date d'impression</b>	: 10/12/2007.
<b>En cas d'urgence</b>	: 800-424-9300 CHEMTREC (USA) 613-996-6666 CANUTEC (Canada) 24 Hours/Day: 7 Days/Week

## Section 2. Identification des Risques

<b>État physique</b>	: Solide. (Poudre cristalline)
<b>Odeur</b>	: Caractéristique.
<b>Statut OSHA/HCS</b>	: Ce matériel est considéré dangereux par la norme de communication de risque d'OSHA (29 CFR 1910.1200).
<b>Vue d'ensemble des urgences</b>	: AVERTISSEMENT!

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU ET DES VOIES RESPIRATOIRES.  
PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION.  
PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES YEUX.  
IRRITATION À LA MEMBRANE MUQUEUSE.

Ne pas ingérer. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Laver abondamment après usage.

**Voies d'absorption** : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Yeux</b>	: Modérément irritant pour les yeux.
<b>Peau</b>	: Toxicité presque nulle pour la peau. Irritant pour la peau.
<b>Inhalation</b>	: Toxicité presque nulle par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	: Nocif en cas d'ingestion.
<b>Effets cancérigènes</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets mutagènes</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Tératogénicité / Toxicité pour la reproduction</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Conditions médicales aggravées par une surexposition</b>	: Une exposition répétée de la peau peut entraîner une destruction locale, ou une dermatose. Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles pulmonaires. Une exposition répétée à une faible quantité de poussières peut produire une irritation des yeux.

**Voir Information toxicologique (section 11)**

**Suite à la page suivante**

## Section 3. Composition et Information sur les Ingrédients

### États-Unis

<u>Nom</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>% selon OU par Poids</u>
L-Menthol	2216-51-5	100

## Section 4. Premiers Soins

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra PORTER UN MASQUE ADÉQUAT OU UN RESPIRATEUR AUTONOME. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

## Section 5. Mesures de Lutte Contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Peut être combustible à haute température.
- Produits de la combustion** : Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : Non disponible.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque spéciale sur les risques d'incendie** : Possibilité de dégagement de vapeurs ou gaz de combustion dangereux en cas d'incendie.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de Dispersion Accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Employer un équipement de protection approprié.
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel affecté aux urgences n'est pas disponible, aspirer ou ramasser délicatement les produits renversés et les transférer dans un contenant destiné à l'incinération des déchets. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent.

## Section 7. Manutention et Entreposage

- Manutention** : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Éviter de respirer les poussières. Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.
- Autres informations** : Store at +15° to +25°C. (59° to 77° F)

## Section 8. Contrôle de l'exposition et Protection Individuelle

**Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.**

- Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si le travail de l'agent engendre poussières, fumées, vapeur ou buée, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent aux aérocontaminants au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

### Protection individuelle

- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières.  
Recommandé : masque facial
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.  
Corps: Recommandé : tablier de protection en mailles métalliques et gants
- Respiratoire** : Munissez-vous d'un respirateur à filtre de particules parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.  
Recommandé : Masque à gaz. Utiliser uniquement un appareil respiratoire approuvé ou certifié ou son équivalent. Masque anti-vapeurs ou appareil de protection respiratoire autonome (APRA).
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Recommandé : caoutchouc nitrile
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

## Section 9. Propriétés physiques et Chimiques

État physique	: Solide. (Poudre cristalline)
Point d'éclair	: Coupe fermée: 96°C (204.8°F).
Couleur	: Blanc.
Odeur	: Caractéristique.
Poids moléculaire	: 156.3 g/mole
Formule moléculaire	: C <sub>10</sub> H <sub>20</sub> O
Point d'ébullition/condensation	: 216°C (420.8°F)
Point de fusion/congélation	: 41 à 44°C (105.8 à 111.2°F)
Densité relative	: 0.89 (Eau = 1)

## Section 10. Stabilité et Réactivité

Stabilité du produit et réactivité	: Le produit est stable.
Incompatibilité avec différentes substances	: Incompatible avec les oxydants de strong.
Produits de décomposition dangereux	: oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> )
Polymérisation Dangereuse	: Ne se produira pas.
Conditions de réactivité	: Possibilité de dégagement de vapeurs ou gaz de combustion dangereux en cas d'incendie.

## Section 11. Information Toxicologique

### Données toxicologiques

#### États-Unis

#### Nom du produit ou de l'ingrédient

	Test	Résultat	Voie	Espèces
L-Menthol	DL50	3300 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	>5000 mg/kg	Cutané	Lapin

**Autres effets toxiques sur les humains** : Très dangereux en cas de contact cutané (irritant), d'inhalation (irritant pour les poumons).  
Dangereux en cas contact avec les yeux (irritant), d'ingestion, d'inhalation (sensibilisant pour les poumons).

**Remarque spéciale sur les autres effets toxiques sur les humains** : Irritation aux membranes muqueuses.

#### Effets spécifiques

**Effets cancérogènes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets mutagènes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité / Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Sensibilisation

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Inhalation** : Irritant pour les voies respiratoires.

**Yeux** : Modérément irritant pour les yeux.

**Peau** : Irritant pour la peau.

## Section 12. Information sur l'écologie

### Données sur l'écotoxicité

#### États-Unis

Nom du produit ou de l'ingrédient	Espèces	Période	Résultat
L-Menthol	Pimephales promelas (CL50)	96 heure/heures	18.9 mg/l

**Précautions environnementales** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Produits de dégradation** : Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) et de l'eau.

**Toxicité des produits de biodégradation** : Les produits de dégradation sont moins toxiques que le produit lui-même.

## Section 13. Considérations lors de l'élimination

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.

**Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables. Il se peut que les réglementations locales soient plus rigoureuses que les exigences régionales ou nationales.**

**Les informations présentées ci-dessous ne s'appliquent qu'aux matières telles qu'elles sont livrées.**

**L'identification basée sur la ou les caractéristiques ou sur la liste peut ne pas être applicable si les matières ont été utilisées ou autrement contaminées. C'est au producteur des déchets qu'il incombe de définir la toxicité et les propriétés physiques des matières générées afin de déterminer l'identification appropriée des déchets et les méthodes de mise au rebut adéquates conformes aux réglementations applicables.**

**Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.**

## Section 14. Information relative au Transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	-	Produits chimiques N.O.S.	-	-		-

GE\* : Groupe d'emballage

## Section 15. Information Réglementaire

#### États-Unis

**Classification HCS** : Substance irritante

**Réglementations États-Unis** : TSCA 8(b) inventaire: Référencé

## Section 15. Information Réglementaire

SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Aucun produit n'a été trouvé.

CWA (Clean Water Act) 307: Aucun produit n'a été trouvé.

CWA (Clean Water Act) 311: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.

**Réglementations d'État** : New Jersey: L-Menthol

### Canada

**SIMDUT (Canada)** : Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

**LIS ACPE/LNIS ACPE** : LIS ACPE: L-Menthol

**Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le RPC et la FTSS contient toute l'information exigée par le RPC.**

### Réglementation de l'Union Européenne

**Mentions de risque** : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'UE.

### Réglementations Internationales

**Listes internationales** : Australie (NCINAS): L-Menthol

Chine: L-Menthol

Japon (METI): L-Menthol

Japon (MOL): L-Menthol

Corée (TCCL): L-Menthol

Philippines (RA6969): L-Menthol

## Section 16. Renseignements Supplémentaires

**Renseignements à indiquer** : AVERTISSEMENT!  
sur l'étiquette

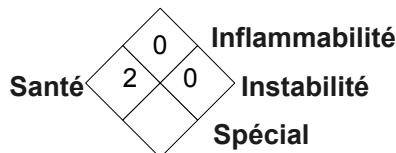
CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION.

PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES YEUX.

IRRITATION À LA MEMBRANE MUQUEUSE.

**National Fire Protection Association (États-Unis)** :



**Avis au lecteur**

## **Section 16. Renseignements Supplémentaires**

Les déclarations de ce document sont basées sur des données techniques jugées fiables par EMD Chemicals Inc. Elles sont offertes uniquement dans le but d'informer et de guider un personnel correctement formé et possédant les capacités techniques nécessaires dans la manipulation préventive et d'urgence des matières. L'utilisateur doit traiter ces données comme additionnelles aux autres informations qu'il a récoltées. Il doit déterminer indépendamment si les informations provenant de toutes sources sont appropriées et complètes, pour assurer une utilisation, un stockage et une évacuation corrects des matières, la sécurité et la santé des employés et des clients et la protection de l'environnement. **EMD CHEMICALS INC. NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, CONCERNANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT OU DU PRODUIT CONCERNÉ PAR LESDITES INFORMATIONS.**